

## FICHE DESCRIPTIVE

### CACES PETITS ENGIN DE CHANTIER –R482 CAT A

#### Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Etre apte médicalement

#### Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Délai : minimum 7 jours.

**Accessibilité :** Contacter le référent Handicap à [contact@passersonpermis.com](mailto:contact@passersonpermis.com)

#### Objectifs de la formation

Etre capable d'utiliser des engins de chantier en respectant les règles et selon la recommandation CNAM TS R482M.

#### Durée de la formation : 49 heures

**Rythme :** Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 7 jours de formation).

#### Nombre minimum et maximum de stagiaires

**Nombre minimum :** 4

**Nombre maximum :** 8

**Tarif :** Coût horaire à partir de 37 €

#### Contacts :

- TRINITE : 0596 58 40 59 [trinite@passersonpermis.com](mailto:trinite@passersonpermis.com)
- LAMENTIN : 0596 51 69 47 [lamentin@passersonpermis.com](mailto:lamentin@passersonpermis.com)

#### Programme de formation

- **Accueil et présentation de la formation**
- **Le conducteur et la réglementation**
  - L'Age
  - La conduite sur la voie publique et le permis de conduire
  - L'Autorisation de Conduite
  - Le CACES
  - Les équipements de protection individuelle
  - Les qualités du conducteur

- Les responsabilités du conducteur
- Les capacités physiologiques du conducteur
- Les conditions d'exercice et le cadre juridique
  
- **Les acteurs de prévention**
  - L'employeur
  - L'ensemble du personnel
  - Le conducteur de travaux
  - Le chef de chantier et d'équipe
  - L'OPPBT
  - La prévention de la CRAM
  - Le médecin du travail
  - L'inspecteur du travail
  - Le coordonnateur SPS
  - Le fabricant
  - Les organismes de contrôle technique et de prévention
  
- **Les typologies d'engin et leurs équipements**
  - Les domaines d'utilisation
  - La conformité du matériel
  - La signalisation nécessaire à la circulation sur la voie publique
  
- **La stabilité des engins de chantier**
  - Généralités
  - Notions d'équilibre
  - Le centre de gravité
  - L'évaluation des charges
  - Les problèmes de stabilité
  
- **Les règles de conduite en sécurité**
  - La prise de poste
  - Les vérifications journalières et périodiques
  - Les règles de circulation
  - L'arrêt temporaire et en fin de poste
  - La panne de l'engin
  - Le chargement de l'engin
  
- **Le levage de charge**
  - L'équipement de l'engin
  
- **Les risques divers**
  - Les risques mécaniques
  - Les risques liés aux pneumatiques
  - Les risques de brûlure
  - Les risques d'incendie et d'explosion
  - Les risques de chute
  - Les risques chimiques
  - Les risques électriques
  - Les risques hydrauliques
  - Les risques en maintenance
  
- **La signalisation**
  - La signalisation de sécurité au travail
  - Les pictogrammes de manutention
  - Les symboles de produits chimiques
  - La signalisation routière

- La signalisation temporaire
- **Synthèse du stage**
- **Evaluation des acquis par un organisme indépendant**

## Dates de la formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

## Lieux de la formation

Carrère 97232 Le LAMENTIN



## Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

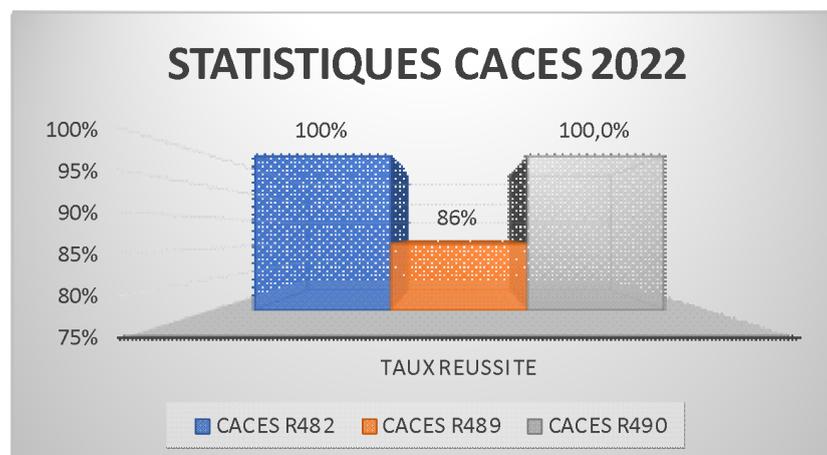
- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Plateau technique privé
- Equipe de formateurs permanents

## Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation et le cas échéant de l'examen

- Evaluations théoriques et pratiques réalisées par un testeur agréé indépendant du centre de formation.
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée.

## Formalisation à l'issue de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).



**A NOTER :** La certification CACES est valable 10 ans. Une réactualisation devra être effectuée au bout de ces 10 ans.